

# des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

14

Présents et représentés :

14

L'An DEUX MIL VINGT TROIS, le ONZE OCTOBRE à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le cinq octobre, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Etaient présents :

M. Michel COUTIN, Maire  
M Stéphane RECOQUE, Adjoint  
MME, Laurence GODENIR, Anne Gabrielle MATHIEU, Marielle JUILLIEN et MM Jean-Pierre LITTOZ-MONNE, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT, Richard FROSSARD, Laurent STEFANI  
Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

M. Marc BERTON a donné procuration à M. Littoz-Monnet  
M Nicolas SALLAZ a donné procuration à M Stefani  
Mme Claude JUILLIARD a donné procuration à M. Recoque  
M. Damien BLAMPEY a donné procuration à M. Coutin.

Secrétaire de Séance M. Stéphane RECOQUE

## LE MAIRE EXPOSE

N° 2023-084

Acquisition de parcelles  
en alignement de voirie –  
Route de la Poudrerie à  
Verthier

Par courrier en date du 04 novembre 2014, la société European Homes, dans le cadre de la procédure de délivrance du permis de construire pour la réalisation de l'opération de Bellanse a pris l'engagement à l'issue des travaux de réalisation de rétrocéder une bande de terrain le long de la route de la Poudrerie. Cette bande de terrain est composée des parcelles B 3990,4027, 4131 et 4172.

Cette rétrocession permet l'élargissement de la route de la Poudrerie conformément à la réserve n°2, inscrite au PLU à l'époque afin de sécuriser le carrefour.

Les travaux de réalisation du projet immobilier de Bellanse arrivant à terme le notaire d'European Homes sollicite la Commune afin qu'elle confirme son accord sur l'acquisition des parcelles B 3990,4027, 4131 et 4172 pour l'euro symbolique.

Cette opération a reçu l'avis favorable de la commission des finances du 31 mai 2023.

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE, à l'unanimité : 14 voix pour.

**D'ACQUERIR** à l'euro symbolique les parcelles B 3990,4027, 4131 et 4172 situées route de la poudrerie à Verthier, conformément aux objectifs de la réserve n°2, inscrite au PLU à l'époque et qui permettra de de sécuriser le carrefour des routes Simon de Verthier et de la Poudrerie.

**D'AUTORISER** Le Maire à réaliser les opérations nécessaires à la conclusion de l'acte et de signer ce dernier ainsi que tout document s'y réfèrent.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,  
Stéphane RECOQUE

Le Maire,  
Michel COUTIN,

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire  
de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :  
Publié le

